

Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux ?

Amedee Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Marie Lacroix, Rambonilaza Bolatiana, Dominique Vollet

► **To cite this version:**

Amedee Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Marie Lacroix, Rambonilaza Bolatiana, et al.. Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux? : Observations conjointes en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes. Vertigo, Paris : Avancées cinématographiques, 2014, Les enjeux environnementaux au cœur du développement territorial, Hors-série (Hors-série 20), pp.20. 10.4000/vertigo.15235 . hal-01818702

HAL Id: hal-01818702

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01818702>

Submitted on 19 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement

Hors-série 20 (Décembre 2014)

Les enjeux environnementaux au cœur du développement territorial

Amédée Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Lacroix, Mbolatiana Rambonilaza et Dominique Vollet

Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux?

Observations conjointes en Aquitaine, Auvergne et
Rhône-Alpes

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Amédée Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Lacroix, Mbolatiana Rambonilaza et Dominique Vollet, « Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 20 | Décembre 2014, mis en ligne le 15 janvier 2015, consulté le 08 février 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15235> ; DOI : 10.4000/vertigo.15235

Éditeur : Les éditions en environnements VertigO

<http://vertigo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://vertigo.revues.org/15235>

Document généré automatiquement le 08 février 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Amédée Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Lacroix, Mbolatiana Rambonilaza et Dominique Vollet

Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux?

Observations conjointes en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes

Introduction

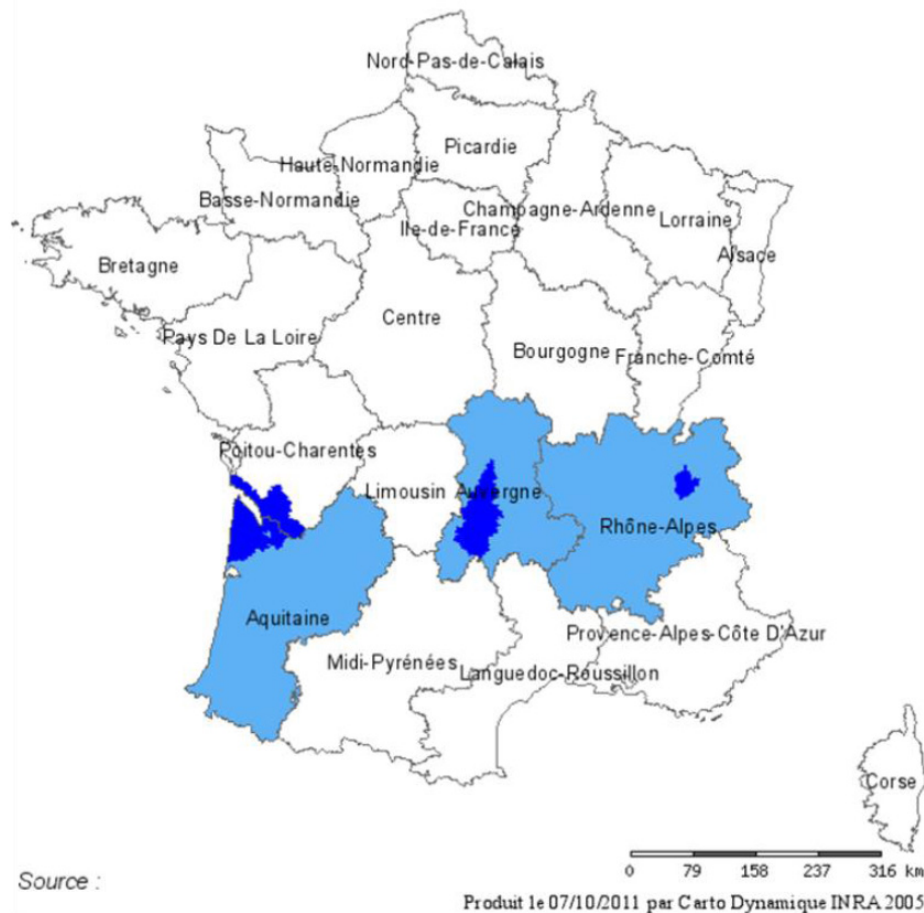
- 1 Dans les années 90, la notion d'aménité a été au cœur des discussions sur les dynamiques de développement des zones rurales, du fait du potentiel d'emplois et de revenus qu'elles étaient censées générer dans le développement de l'agriculture et des activités liées (Taylor *et al.*, 2000; Fleming *et al.*, 2009). Le terme « aménité », d'origine ancienne et oubliée depuis longtemps, a été repris dans les années 90 par l'OCDE dans le contexte des débats sur la réforme de la Politique Agricole Commune pour le monde rural¹. Il a eu alors un grand succès, en lien avec la notion de « multifonctionnalité » du fait qu'il légitimait le « second pilier » du développement rural, qui devait mieux prendre en compte les atouts et les contraintes de l'environnement dans les espaces ruraux grâce à l'appui de politiques publiques plus centrées sur cette orientation (OCDE, 1994, 1996, 1999).
- 2 Cependant, ce débat mené par les experts d'une douzaine de pays membres de l'OCDE n'a pas directement interpellé les acteurs des territoires ruraux. Pour eux, la référence à la PAC était perçue comme administrative et l'attractivité des aménités des espaces ruraux semblait plus décrétée *a priori* qu'analysée de façon concrète, *via* des modalités de valorisation où l'offre était supposée générer forcément une demande. Cela est d'autant plus regrettable que dans le contexte d'une saturation du tourisme de masse vers la mer et la montagne en période estivale ou hivernale, les profils touristiques ont fortement évolué ces dernières années en direction de zones rurales plus diversifiées et moins bien connues. Cette situation a ouvert la voie à un tourisme vert de caractère diffus, avec des prestations d'hébergement et d'accueil plus spécifiques offertes par les acteurs de ces nouveaux territoires, souvent en complément de leur activité principale. C'est ce que montre par exemple le succès des gîtes ruraux situés à proximité d'aménités environnementales qui constituent à l'évidence un atout favorable et attractif.
- 3 En conséquence, pour prendre en compte l'importance que les aménités peuvent avoir dans la valorisation économique des territoires ruraux, il faudrait analyser de façon plus détaillée que les travaux de l'OCDE le rôle positif que représentent les spécificités d'un lieu donné liées à son environnement, son histoire, son patrimoine, ses qualités naturelles et culturelles, etc. Cette analyse plus riche et plus précise est indispensable pour mieux connaître le potentiel de développement des territoires ruraux que représentent les aménités si on lie leur valorisation économique à ces nouveaux profils touristiques, à l'attractivité des produits de terroir et à d'autres spécificités qui répondraient mieux aux attentes des consommateurs.
- 4 En outre, le potentiel de développement des aménités est également très complexe à analyser du fait que leur accès ou usage est en général gratuit, de par leur nature de « biens publics locaux » (ni rivaux, ni exclusifs, cf. Coase, 1960). De plus, la valorisation indirecte des aménités *via* les produits de terroir ou les services touristiques, peut paraître plus problématique du fait de leurs liens variables et hétérogènes aux aménités. Cependant, le développement du tourisme observé depuis les années 80 dans des zones rurales de faible densité a montré la possibilité de rentes différentielles élevées et rend de plus en plus crédible l'hypothèse du rôle important que peuvent jouer les aménités dans le développement rural (Le Goffe *et al.* 1997; Le Goffe, 2000; Mollard *et al.* 2007).
- 5 L'objectif de cet article consiste à clarifier ces différentes questions et à y répondre, de façon à mieux évaluer ce potentiel de développement des territoires. Cette perspective a été possible

grâce à une recherche menée pendant cinq ans dans le cadre d'un programme interrégional² par une trentaine de chercheurs qui ont intégré les apports de différentes disciplines.

6 Ces recherches ont été réalisées en trois phases successives :

- Tout d'abord la *définition des aménités* qui combine l'approche écologique et fonctionnelle des écosystèmes d'aménités (Breton et al., 2009) et l'approche cognitive des modes de représentation de ces écosystèmes (Caelen, Pellegrin, 2009). La synthèse de ces approches réalisée par l'économie et la gestion a permis de mieux comprendre l'interaction offre-demande de ces systèmes d'aménités et d'en préciser la typologie (Moalla, Mollard, 2011).
- Ensuite, l'évaluation du potentiel de *valorisation économique des aménités*, en combinant des approches par les préférences révélées ou déclarées des consommateurs (Rambonilaza, 2012) et des approches plus expérimentales (Kreziak et al., 2012). Ces recherches ont été réalisées sur trois régions, avec des profils d'enquêtes et des méthodologies différentes, ce qui permet de montrer la très grande diversité des aménités et de leurs modes de valorisation.
- Enfin, l'analyse des *stratégies suivies par les acteurs privés et publics* pour optimiser l'offre territoriale d'aménités à travers la maîtrise foncière (Bertrand et al., 2011) et la valorisation des produits/services liés grâce à la coordination entre les acteurs privés et les institutions locales (Boschet, Rambonilaza, 2012 ; Boschet, 2013).

7 Ces travaux ont été réalisés dans trois grandes régions (figure 1) qui *a priori* relèvent de problématiques rurales et touristiques très dissemblables : l'*Aquitaine* où l'espace rural prédomine, a une vocation touristique tournée surtout vers le littoral et les zones liées à l'intérieur; l'*Auvergne* qui comprend de nombreux espaces remarquables et préservés avec de faibles densités, mais affiche une fréquentation touristique encore limitée; la vocation touristique du *Rhône-Alpes* est acquise, mais menacée de banalisation du fait de la forte densité de population dans les vallées et de l'importance de l'étalement périurbain. Dans chacune de ces régions un terrain d'observation plus approfondi a été retenu en relation avec nos partenaires, avec des enquêtes spécialisées sur différentes modalités d'analyse des aménités : l'*Estuaire de la Gironde* en Aquitaine, le *Massif du Sancy* en Auvergne et le *Massif des Bauges* en Rhône-Alpes. Cette diversité d'échelles d'analyse a été conçue pour que chaque thème soit étudié au moins sur deux terrains d'observation différents et aussi pour diversifier les méthodologies mobilisées, depuis des données statistiques générales avec des échantillons représentatifs au plan national, jusqu'à des approches plus fines et expérimentales.

Figure 1. Carte des 3 régions de la recherche et des 3 terrains d'observation approfondie.

Légende : en bleu clair, de gauche à droite, les Régions Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes (partenaires de la recherche); en bleu foncé et de gauche à droite, les 3 terrains d'observation plus approfondis : Estuaire de la Gironde, Volcans d'Auvergne et Massif des Bauges

- 8 Ces recherches spécialisées par thème ont déjà fait l'objet de publications scientifiques auxquelles il est fait référence au fil du texte. L'objet de cet article est de réaliser une synthèse finale de tous ces travaux de terrain qui ont mobilisé 5 disciplines différentes (écologie, sciences cognitives, sciences de gestion, droit et économie) pour bien intégrer et valoriser les résultats entre eux. On s'approche donc plutôt d'une logique de transfert de connaissances que d'une production scientifique *stricto sensu* dans un cadre disciplinaire donné, selon le modèle habituel. C'est sans doute ce qui fait l'originalité de cet article.
- 9 Pour répondre à cet objectif, le plan de cet article est organisé en deux parties. La première précise les définitions, concepts et méthodologies qui ont été mobilisés dans le but explicite d'aboutir à une vision beaucoup plus riche et précise des aménités pour bien évaluer leur impact sur la diversité des modes de développement des territoires. La deuxième partie présente la synthèse des résultats obtenus à la fois sur les trois terrains de cette recherche et sur les trois thèmes qui ont été distingués, de façon à analyser l'impact des différents vecteurs de valorisation des aménités observés et à préciser les conditions d'une gestion collective qui optimiserait le potentiel important que représentent ces aménités pour le développement des territoires ruraux.

La valorisation des aménités : définitions, concepts et méthodes

Évolution plurielle des définitions des aménités dans le contexte d'une montée de l'environnement

- 10 Le terme aménité a une origine latine (« *amoenitas* » qui vient du verbe « *amare* ») qui remonte à la Rome Antique avec Plaute et Cicéron³. Il a été repris dans la langue française à partir de 1358 pour définir l'agrément, le charme, la douceur d'un lieu ou d'un paysage⁴. Cette définition du terme « *aménité* » ne se réfère pas du tout à l'environnement, mais à un cadrage beaucoup plus général sur « l'agrément d'un lieu » qui évoque d'emblée le vécu subjectif et la variabilité de cet agrément selon le profil des espaces et des usagers concernés. Son sens a été élargi ensuite à l'époque moderne (XVIII^e siècle) aux qualités d'une personne « affable » au sens de son amabilité, de son charme⁵, mais au 20^e siècle il est devenu peu à peu désuet et n'est plus guère utilisé.
- 11 Il est tout à fait intéressant d'observer que les Québécois utilisent ce terme dans un sens très différent du nôtre. Toujours décliné au pluriel (« aménités »), il ne se réfère plus à un lieu agréable, mais à des avantages non monétaires liés à un droit de propriété⁶. Cette vision se rapproche du terme « *amenities* » qu'utilisent les Anglais et les Américains, considéré souvent comme équivalent à « *commodities* » ou « *facilities* »⁷. Dans ce cas, on note un « ancrage matériel » des satisfactions, liées à cette une valorisation non monétaire fondée sur un droit de propriété. On penche alors vers une vision objective et matérielle des aménités qui évoque plutôt une approche par l'offre, comme l'a fait l'OCDE.
- 12 L'opposition entre ces deux racines historiques est très intéressante pour l'analyse des débats en cours sur les aménités, car elles s'inscrivent dans deux cultures très différentes, mais peut-être complémentaires. L'origine latine met l'accent sur la « perception » subjective du charme d'un lieu donné, ce qui va plutôt dans le sens du plaisir qu'il procure (ou non) aux usagers et de sa variabilité dans le temps et dans l'espace; les définitions anglophones insistent plutôt sur les avantages ou les profits perçus par les propriétaires d'un « bien » charmant et agréable, et penchent plutôt vers une offre d'aménités liée à des droits de propriété. La synthèse de ces deux approches pourrait ouvrir la voie à l'analyse conjointe d'une *offre* et d'une *demande d'aménités* que l'on pourrait rapprocher et combiner.
- 13 Cette évolution des définitions nous a permis de comprendre l'intérêt croissant manifesté pour les aménités par l'économie et les sciences régionales à partir des années 70, dans le contexte des deux chocs pétroliers de 1973-1979, lesquels ont favorisé la montée des préoccupations environnementales de la recherche. Dans cette vision plus objective des aménités, celles-ci sont alors définies par la littérature comme les qualités non-marchandes d'un lieu où il est agréable de vivre et travailler (Power, 1988). Plus récemment, les aménités rurales font référence aux aspects hédoniques associés aux attributs naturels et culturels des espaces ruraux (Marcouiller et al., 2002). Là encore, on retrouve une double approche « offre-demande » d'un potentiel de ressources à valoriser.
- 14 Cela peut expliquer que la reprise du terme aménités par l'OCDE à partir des années 90 se soit éloignée de ces origines, en privilégiant sa définition « objective » (1999) liée à l'environnement⁸. Celle-ci est désormais la plus souvent utilisée, ce qui privilégie une vision des aménités qui se réfère surtout à la qualité de l'offre que représentent les attributs environnementaux des zones rurales, l'hypothèse implicite étant que cette qualité intrinsèque génère forcément une demande. La réforme de la PAC des années 90 a évidemment favorisé cette vision un peu idéalisée qui permettait de justifier des subventions comme les MAE (mesures agro-environnementales) et d'autres aides identifiées *via* la « multifonctionnalité » des territoires ruraux, notion qui connut alors un grand succès... (Mollard, 2003)
- 15 Dans ce contexte, le lien entre qualité de l'environnement et valorisation économique des aménités est présupposé, mais mal connu : vision simplificatrice et générique des aménités qui attireraient de façon spontanée et semblable tous les usagers des espaces ruraux; conception d'une demande réputée objective et partagée par tous, au détriment des aspects cognitifs, de

la perception, du vécu ou du ressenti différents de ces aménités, souvent assimilées à des paysages objectivés (aspects extérieurs, images, photos), ce qui est très réducteur pour leurs attributs environnementaux.

- 16 Cependant, pour variées qu'elles soient, ces définitions des aménités peuvent sans doute être complémentaires, grâce à deux caractéristiques essentielles : d'une part, leur spécificité contribue à différencier les territoires les uns des autres (*c.-à-d.* les aménités sont localisées, spécifiques et ancrées dans un lieu donné); d'autre part, elles sont fondamentalement des biens publics dont l'accès et l'usage sont gratuits, ce qui explique que leur valorisation monétaire soit loin d'être acquise *a priori*. En somme, il ne s'agit pas de biens homogènes pour lesquels les préférences seraient uniformes, mais de biens ou services complexes dotés d'attributs différents au sens de Lancaster (1966). Dans ce contexte, le comportement des consommateurs varie dans l'espace et dans le temps selon leur personnalité, les lieux et les circonstances.
- 17 En définitive, la question de la valorisation des aménités pose des problèmes importants de méthode d'analyse que nous devons encore approfondir.

Analyse des aménités avec les apports de l'économie publique

- 18 Il n'est pas précisé dans la littérature (Cornes et Sandler, 1986; Salanié, 1998) si les aménités sont une composante des ressources naturelles existantes sur un territoire donné avec le statut de « *capital naturel* », ou si elles sont un « *flux d'utilité* » émis par ce capital naturel, c'est-à-dire une externalité positive pour les personnes qui fréquentent ce territoire (Schotter, 1994). Autrement dit, la valorisation des aménités passe par une relation « stock-flux » assez complexe à analyser, car elle doit prendre en compte à la fois ces deux dimensions :

- le capital naturel est un « stock » de ressources disponibles, ayant le statut de biens publics locaux (Tiebout, 1956), c'est-à-dire accessibles à toutes les personnes qui fréquentent un territoire donné et dont l'accès n'est ni rival, ni exclusif (rivière, forêt, montagne, etc.). Bien entendu, la reproduction de ce capital naturel conditionne l'existence même des aménités. Elle permet que les aménités soient toujours émises par ce capital naturel qui constitue en quelque sorte un stock d'*offres d'aménités* toujours accessibles à tous, en l'absence de droits de propriété ou de droits d'usage;
- réciproquement, ces aménités, dès lors qu'elles sont perçues, ressenties et vécues comme agréables, apportent un bien-être et émettent un « flux » d'utilité perçu comme positif par tous les usagers qui fréquentent ce bien public local, qui représente un stock d'aménités qui sont reproduites. Ce sont des externalités positives perçues et appréciées par les personnes qui fréquentent ces lieux agréables et émettent une *demande d'aménités* qui peut être éventuellement valorisable.

- 19 La littérature parle assez peu de cette dualité « stock-flux », qui permet de comprendre que ces deux dimensions sont indispensables pour que la rencontre potentielle entre une offre et une demande d'aménités puisse être reproduite, et éventuellement valorisable. Les modalités de cette rencontre conditionnent l'importance de la valorisation de ces aménités. Il faut non seulement que ce lieu doté d'aménités soit un bien public accessible à tous, mais que les stratégies d'offre d'aménités s'efforcent aussi de répondre à l'attente des multiples formes de demande d'aménités. Autrement dit, il s'agit de savoir comment ces externalités peuvent être internalisées par le biais des stratégies d'acteurs...

- 20 En effet, si les aménités sont « consommées » directement par des usagers qui fréquentent un territoire libre d'accès, elles ne seront à l'origine d'aucune valorisation économique susceptible de contribuer au développement de ce territoire. Par contre, si l'agrément que procure la « consommation » des aménités d'un territoire donné passe nécessairement par une activité économique de proximité, cette externalité positive pourra être internalisée par les acteurs économiques et sources d'une valorisation conjointe de produits et/ou de services liés : produits de terroir, commerces de proximité, restauration, hébergement et prix immobiliers, etc. Ceci est souvent observé dans des sites remarquables, même s'il est toujours délicat d'évaluer la part du prix qui est imputable à ces aménités. Inversement, il y a aussi le risque qu'un « effet d'agglomération » réduise la valorisation des aménités en imposant un accès réglementé à ces sites. Sous toutes ces réserves, il peut être démontré que la valorisation des aménités peut être

un facteur réel de développement territorial, à condition de disposer de méthodes d'observation adéquates. En effet, puisque les aménités ne sont pas échangées sur un marché et n'ont donc pas de valeur économique en soi, l'évaluation de leur impact économique est le plus souvent indirecte et complexe à mettre en évidence.

- 21 Par exemple, il peut être démontré que l'internalisation des externalités environnementales peut affecter le prix des biens immobiliers. Ce résultat est acquis pour les externalités négatives comme les pollutions (Boyle et Kiel, 2001), mais aussi pour des externalités positives comme les aménités (Taylor et Smith, 2000). Dans ce cas, le prix du bien immobilier est plus élevé dans un espace avec aménités (présence d'arbres, d'espaces ouverts à proximité du bien) que sans aménité (Thornes, 2002, Cavailhès et al., 2009). Il a été montré aussi que les aménités peuvent être valorisées *via* le prix d'un service touristique, par exemple la location des gîtes ruraux (Le Goffe, 2000; Mollard et al., 2007) ou les dépenses effectuées pour des activités récréatives (Hanley et al., 2002 ; Crell et Loomis, 1992). Ces pistes confirment qu'il existe bien une valorisation indirecte des aménités *via* les biens et services de proximité, même si leur impact effectif est toujours difficile à évaluer en termes monétaires. Pourtant, les conditions nécessaires pour qu'une telle valorisation se concrétise n'ont pas été inventoriées, ni leurs modes d'évaluation, ce qui est dommage. Pour cela, il fallait mobiliser des disciplines permettant de prendre en compte au mieux ces variables.

L'intérêt d'une approche véritablement interdisciplinaire

- 22 Pour analyser les dimensions objectives et subjectives de l'offre et de la demande d'aménités, une approche interdisciplinaire s'impose pour mettre en relation les variables complexes qui facilitent le développement d'un territoire donné grâce à ses aménités. Leur dimension environnementale n'est pas facile à prendre en compte avec la notion de développement durable, notion globale et trop floue, dont la définition est trop simple (Pezzey, 1989)⁹. Nous préférons nous référer à la notion d'« *écodéveloppement* » lancée par Maurice Strong en 1972¹⁰, reprise par Ignacy Sachs (1980)¹¹ avec une référence précise et explicite à l'écologie.
- 23 L'intérêt de cette approche novatrice du développement est d'intégrer de façon approfondie les dimensions technologiques, éco systémiques (cycles écologiques), territoriales (éco-zones), économiques (systèmes de production), sociales (les populations) et politiques (les institutions). L'intégration de toutes ces dimensions devrait permettre de mieux analyser leur impact sur le « *développement territorial* » qui est le niveau spatial privilégié pour la valorisation des aménités (Waltert, Schlöpfer, 2010). La littérature converge souvent (Isard, 1956; Friedman et Weaver, 1973; Zuideau, 2010) sur le fait qu'un territoire ne se limite pas à un espace identifié par des ressources potentielles (dont l'environnement); il est aussi une construction sociale autour de processus de coordination entre divers acteurs, avec un « dedans » et un « dehors », des activités et des ressources spécifiques, valorisées ou valorisables.
- 24 Notre dispositif de recherche s'est fortement inspiré de cette vision complexe en mobilisant sur les terrains d'observation des trois Régions concernées par notre projet, les compétences des écologues, des cognitivistes, des juristes, des gestionnaires et des économistes.
- 25 *L'approche écologique* a été mobilisée dès le début de la recherche pour mieux comprendre et analyser l'importance de la dimension environnementale dans la rencontre entre la demande et l'offre d'aménités. Plutôt que de décliner de façon homogène l'environnement dont la qualité rendrait toujours attractives les aménités, les écologues peuvent appréhender de façon très détaillée les variables écosystémiques dominantes d'un territoire donné.
- 26 Pour un territoire comme le Massif des Bauges en Rhône-Alpes, ils ont identifié des variables écologiques comme les types de sols, les couverts végétaux tels que prairies, forêts ou landes, l'altitude, les zones aquatiques, combinées avec des variables anthropiques comme les zones cultivées, le patrimoine historique et les habitats. Ces ensembles de variables écologiques et anthropiques combinées sur un espace naturel donné sont autant d'« attributs » au sens de Lancaster (1966) qui attirent de façon différente les usagers et spécifient leurs comportements et attitudes.

27 Les écologues ont d'abord identifié des *éco-complexes c.-à-d.* des unités territoriales nées de la même histoire écologique et humaine. Ils ont agrégé les données écologiques et patrimoniales pour aboutir à une *analyse écologique des aménités et de leur sensibilité*. Ils ont montré aussi que l'analyse des *dynamiques paysagères* (déprise agricole et progrès de la forêt) est perçue de façon positive ou négative selon les profils d'usagers (Le Gars G., 2008).

28 Dans tous ces matériaux d'analyse, le dialogue avec les économistes a privilégié les cartes écologiques de synthèse (représentation surfacique des habitats, zones de protection) pour relier la fréquentation touristique spatiale avec la « *valeur écologique* » globale de ces espaces¹² et leur fort potentiel d'aménités, mais aussi pour identifier le risque pour l'environnement d'une forte fréquentation du massif par les usagers.

29 Réciproquement, le travail effectué avec les écologues a fourni aux économistes des matériaux qui débouchent sur une *typologie très précise des zones écologiques les plus fréquentées* et l'incidence de leur fréquentation sur la qualité écologique des éco-zones. Cela a permis d'analyser l'impact environnemental de la fréquentation touristique du massif selon les profils d'usagers : excursionnistes (à la journée), touristes (au moins une nuitée), résidents secondaires et résidents principaux. On a pu ainsi vérifier le mode de perception des aménités par les différents usagers des espaces ruraux et confirmer leur forte attractivité.

30 *L'approche cognitive* avait pour objectif d'analyser les modalités de perception et d'attractivité des écosystèmes d'aménités selon les profils d'usagers. Pour analyser la dimension cognitive de cette attractivité, deux méthodologies complémentaires ont été appliquées :

1. *le photolangage* permet d'analyser les modalités de formation des préférences et d'explicitier l'attraction des aménités pour les « usagers ». À partir d'échantillons de photos représentatives des écosystèmes d'un territoire donné, on enregistre les commentaires de ces usagers sur leur visualisation des aménités. Il est ainsi possible d'observer la construction des représentations et la perception cognitive des aménités environnementales sous-tendues par l'intention d'action ou au contraire de repos.
2. *l'oculométrie* observe les traces du regard des usagers induits par l'observation des aménités (enregistrement des mouvements oculaires) avec pour objectif de confronter les résultats du photolangage à une projection objective du regard enregistrée pendant l'observation de « photos » d'aménités liées à la typologie écologique des systèmes d'aménités prédéfinis.

31 Ces deux méthodologies complémentaires pour observer la construction de la représentation et les modes de perception des aménités ont été évidemment expérimentées sur un nombre limité d'usagers dont le profil avait été défini par les économistes pour les écologues (excursionnistes, touristes, résidents principaux et secondaires). L'application de ces méthodologies a été réalisée à titre expérimental dans le Massif des Bauges (« field experiment »)¹³ dans le but d'établir une classification des aménités de ce territoire, avec, pour chaque aménité, une hiérarchie interne convergente entre les profils et la confirmation de l'affordance des aménités tant dans la phase de « perception » des images que lors de la phase de construction de « l'action » par les images. Par exemple, on note une convergence des sujets pour les lisières des forêts, les chamois, les prairies et pâturages, le patrimoine bâti (« tavalans ») les produits de terroir locaux (« tome des Bauges »), tandis que sont rejetées les zones minérales et hydrologiques, les espaces et travaux agricoles ou le travail du bois à partir des variétés forestières locales. Parmi les services d'hébergement, les gîtes ruraux classés font l'objet d'une nette préférence et parmi les activités touristiques, ce sont les loisirs de type promenades ou randonnées.

32 Au final, cette approche cognitive expérimentale a permis de percevoir la manière dont les « valeurs écologiques » sont appréciées par les différents sujets, étant entendu qu'ils intègrent dans la perception de cette attractivité l'interaction entre ce qu'ils voient ou « sentent », leurs préférences d'action et le substrat écologique des aménités.

33 *Les sciences de gestion* ont approfondi la relation des usagers d'un territoire donné avec les aménités dont il est doté. L'objectif était de mieux comprendre ce qui fonde les préférences, perceptions et comportements de ces consommateurs (Filser, 1996) et donc le potentiel

d'attractivité des « territoires ou espaces amènes » (*c.-à-d.* riches en aménités). Grâce à des méthodes comme la notation hédonique des préférences selon l'échelle de Likert (de 1 à 7) avec ou sans pondération (Fishbein et Ajzen, 1975), ces approches permettent de connaître beaucoup plus précisément la perception des images, les aspects sensoriels et la formation des représentations des usagers, leur caractère analytique ou global (Moalla, Mollard, 2011). Elles s'appuient notamment sur la notion d'*affordance* (Gibson, 1979) qui introduit la dualité entre « attraction et repos » ou « attraction et action » et donc la variété des attitudes actives ou passives générées par un système donné d'aménités. Ces comportements ont été mis en évidence les méthodologies des sciences cognitives (photolangage et l'oculométrie, Pellegrin-Mille et Caelen, 2009).

34 *L'approche juridique* a intégré la question de l'accès et de l'usage de ces territoires d'aménités, en prenant en compte les règles de droit qui les régissent. Le potentiel de valorisation monétaire des « systèmes d'aménités » varie en effet fortement selon que ces territoires se situent dans un contexte de forte densité de biens publics locaux et donc de forts risques de « free-riding » ou s'ils sont au contraire caractérisés par des droits de propriété privés bien identifiés (activités organisées, randonnées, gîtes, etc.) qui en conditionnent l'usage et l'accès. Ceci représente un enjeu important des stratégies d'acteurs qui visent à organiser l'offre d'aménités, par exemple, *via* des Mesures agro-environnementales (MAE) ou des Baux ruraux environnementaux (BRE), car le niveau de valorisation économique des aménités en dépend (Gourdin, 2010).

35 *L'économie*, enfin, dans cette pluralité de disciplines, a eu un rôle fondamental de coordination et d'intégration de tous ces apports disciplinaires pour en réaliser la synthèse. Elle a donc mis en relation leurs analyses et matériaux respectifs en vérifiant leur compatibilité et leur complémentarité. Pour ce faire, elle a bien entendu mobilisé ses propres dispositifs, concepts et méthodes, en ajoutant des apports complémentaires sur la dimension sociale et le rôle des institutions comme vecteurs indispensables de coordination des acteurs concernés qui interagissent sur les modes de valorisation des aménités et leur contribution au développement territorial.

36 En définitive, les apports intégrés de toutes ces disciplines ont été indispensables pour analyser comment l'attractivité des « territoires d'aménités » structure (ou non) un potentiel de valorisation spécifique capable de générer un processus de développement économique. Cette diversité de méthodologies mobilisées a permis d'analyser de façon très fiable comment un développement territorial écologique est possible lorsqu'il y a une bonne valorisation des ressources spécifiques des « écozones », au sein desquelles sont recensées des aménités environnementales attractives pour différents profils d'usagers. Dans ces cas, peuvent alors être créées des rentes différentielles (au sens de Ricardo) liées à la fois à un ancrage territorial spécifique et à une qualité intrinsèque supérieure. On parle alors de « rentes de qualité territoriales » (Mollard, 2001) qui alimentent des processus de développement territorial, pour peu que la gouvernance de ces modes de valorisation (*via* les produits ou les services locaux) repose sur une bonne coordination entre acteurs publics et privés. Il s'agit là d'une perspective qui a été approfondie et expérimentée sur le terrain dans le but de l'analyser et la rendre plus opérationnelle.

Les aménités contribuent au développement territorial, mais sous conditions

Les aménités : un « bouquet » composé par chacun...

37 L'intégration interdisciplinaire mise en œuvre par la recherche a débouché sur deux visions complémentaires entre qualité environnementale des espaces fréquentés (offre) et caractère attractif des aménités (demande). Ces résultats ont été obtenus grâce à une coopération étroite pendant trois ans avec les acteurs du Massif des Bauges, qui a été un véritable « laboratoire » d'observation interdisciplinaire. Les applications qui ont été réalisées ensuite dans les 3 régions et la synthèse faite par les économistes montrent qu'une bonne valorisation des aménités doit nécessairement intégrer ces deux approches offre-demande, actuellement trop indépendantes

et simplistes : nous avons donc approfondi les liens entre qualité et attractivité des aménités, d'une part, comportement des usagers et formation de leurs préférences, d'autre part.

Intérêt d'une approche écologique et fonctionnelle de l'offre d'aménités

38 Les recherches des écologues se sont appuyées sur un ensemble exceptionnel de cartes écologiques réalisées en partenariat avec le PNR Bauges (typologie en 159 classes). Cela a permis d'élaborer une cartographie plus simple (32 classes, regroupées en 6 ensembles) qui met en évidence les variables écologiques des « *écosystèmes d'aménités* » (Breton *et al.*, 2009). Cette simplification est nécessaire aux économistes pour superposer les lieux de fréquentation touristique avec ces cartes écologiques (analyse surfacique des habitats, zones de protection), représentatives de la « *valeur écologique globale* »¹⁴ d'espaces ayant un fort potentiel d'aménités valorisables. La recherche a d'abord débouché sur l'analyse écologique des systèmes d'aménités et leur sensibilité, en montrant par exemple que les dynamiques paysagères (déprise agricole et progrès de la forêt) sont perçues de façon positive ou négative selon les profils d'usagers. Elle a réalisé ensuite une typologie des écozones qu'ils fréquentent le plus et l'évaluation de l'impact différent de cette qualité écologique sur leur mode de fréquentation (Le Gars, 2008).

39 Ces données ont ensuite été corrélées avec les lieux privilégiés par ces usagers pour faire leurs randonnées et s'héberger en gîtes (Baillet, 2010). Résultat majeur : les excursionnistes et les résidents principaux préfèrent accéder aux sommets et autres écozones rares (flore, faune), alors que les touristes et résidents secondaires recherchent plutôt le repos près des zones aquatiques ou des lisières. Les gîtes sont souvent localisés vers ces lisières et leurs locataires peuvent donc moduler action et repos selon leur âge et leur situation familiale. L'attractivité des aménités induit donc des comportements très différents, modulables selon le profil des usagers. Cela implique donc de mieux différencier les niveaux de valorisation.

Des perceptions différentes et évolutives des aménités qui structurent la demande

40 Après que cette typologie simplifiée en six *ensembles d'aménités* ait été validée par les écologues, les méthodologies des cognitivistes (photolangage, oculométrie) ont été appliquées à différents profils d'usagers du Massif des Bauges pour prendre en compte le vécu et la perception de ces systèmes d'aménités (Pellegrin-Mille, Caelen, 2009). Sur cette base expérimentale, les économistes ont ensuite fait une synthèse des résultats dans une logique d'analyse de la nature et de la diversité de la demande d'aménités. Trois conclusions en résultent :

- La perception des usagers est d'abord « *holistique* » (au sens de la « *gestalt theory* »), c'est-à-dire spontanée, globale et normative (« *c'est bien* »...). Au fur et à mesure qu'ils commentent ce qu'ils font et voient pendant leur séjour (photolangage), leur perception visuelle devient plus analytique, plus fine et détaillée (oculométrie). Au final, on observe que les *bouquets d'aménités* (au sens de Moati)¹⁵ composés sont différents pour les excursionnistes, touristes, résidents principaux ou secondaires.
- L'intensité et le style de fréquentation de ces « *systèmes d'aménités* » varient selon le profil des usagers, dont le degré d'affordance est variable : excursionnistes et résidents principaux préfèrent « *l'action* »; touristes et résidents secondaires préfèrent « *le repos* » en étant plus passifs ou contemplatifs. Dans tous les cas, dans leur perception, tous les sens sont en jeu et pas seulement la vision statique et réductrice d'un « *beau paysage* »¹⁶: calme et tranquillité, nature et tradition, « *vécu* » de différents types d'attributs. Les aménités évoquent aussi des racines temporelles et affectives liées : souvenirs d'enfance, promenades avec la grand'mère, émotions, même dans le cas où ce vécu est né sur un autre territoire.
- Les aménités, sont perçues/vécues en relation avec leurs attributs naturels, patrimoniaux et culturels, et donc souvent liées à un même lieu, ce qui est un vecteur d'ancrage territorial. Dans ce contexte, l'appréciation positive des aménités est source de fidélité de fréquentation de ces territoires (Mollard *et al.*, 2008)¹⁷, mais la forte relativité des perceptions et leur diversité empêchent d'évaluer précisément l'attractivité réelle d'un territoire donné *via* son potentiel d'aménités. Cette diversité des représentations des

usagers doit être analysée plus finement par les opérateurs du tourisme et d'autres activités, de façon à mieux adapter leurs stratégies de valorisation à partir d'une typologie réaliste des usagers de ces territoires.

- 41 Au final, chacun compose sur place son « bouquet d'aménités » selon ses goûts et ses comportements : les excursionnistes et résidents principaux, *via* des activités récréatives (excursion des sommets, altitude et vue) ou de cueillette (champignons, flore, faune) dans une logique d'« action »; les touristes et résidents secondaires cherchent d'abord un cadre propice au repos, à la visite des villages et aux promenades avec leurs enfants, dans une logique de contemplation plus « passive ». Ces observations réalisées en Rhône-Alpes par les écologues et les cognitiens, ont également été mises en évidence dans le Massif du Sancy à l'issue des observations réalisées par les économistes (Thimoléon 2010).

Deux vecteurs de valorisation des aménités : services touristiques et produits de terroir

- 42 Le tourisme rural, du fait de son lien explicite aux aménités naturelles, apparaît comme un vecteur évident de leur valorisation. Mais, la fréquentation des sites touristiques ne se traduit pas toujours par un équivalent monétaire du fait de leur nature de biens publics locaux. Dans le cas de l'achat de produits de terroir, cette valorisation monétaire est bien plus nette, mais leur lien aux aménités n'est pas aussi visible. L'association de ces deux vecteurs serait sans doute la bonne solution, mais elle ne se construit pas spontanément. Nos travaux ont approfondi précisément cette perspective et ils montrent que c'est sans doute la meilleure voie à suivre pour valoriser les aménités dans une logique d'écodéveloppement territorial.
- 43 L'analyse détaillée du tourisme rural d'été met en évidence l'importance des pratiques touristiques ancrées sur les aménités naturelles en termes de valorisation économique : découverte du patrimoine local, activités de pleine nature et gastronomie. Ce lien positif s'observe dans des espaces amènes : espaces protégés, paysages ruraux patrimoniaux, parcs naturels. On observe aussi ce lien pour l'hébergement et la restauration (gîtes ruraux) et l'achat de produits de terroir, mais il est plus fort si une spécificité particulière est affichée (signes locaux de qualité, réputation, tradition et authenticité évidentes, patrimoine local, zones écologiques préservées, etc.).

Un tourisme rural qui repose sur les aménités...

- 44 Nos observations ont été réalisées en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes, régions choisies pour leur profil de fréquentation touristique très différent. L'analyse s'est appuyée sur les données statistiques individuelles de l'enquête « Suivi de la Demande Touristique » recueillies en 2003, 2005 et 2007 par TNS Sofres pour la Direction du Tourisme¹⁸. Ces données permettent de faire l'analyse comparative des pratiques touristiques entre les zones qualifiées de rurales ou d'urbaines pour chacune des trois régions.
- 45 Nous avons cherché à qualifier les spécificités de la demande touristique dans les espaces ruraux à partir de l'observation des comportements des touristes français en été. Les résultats (Bel *et alii*, 2015) mettent en évidence que, contrairement à une idée très répandue, la comparaison entre le tourisme urbain et le tourisme en espace rural montre que ce dernier se structure davantage autour d'activités et génère davantage de dépenses pour les touristes. Certes, on constate le maintien de séjours qu'on peut qualifier de « retour chez soi » (visites à la famille, séjours en résidences secondaires) qui occasionnent peu de dépenses et au cours desquels aucune activité particulière n'est pratiquée. Mais, on observe aussi l'occurrence importante de séjours tournés vers la pratique d'activités de pleine nature et la découverte du patrimoine local. Ces deux types de séjours représentent plus de la moitié des séjours d'été en espace rural (55 % en Auvergne, 62 % en Rhône-Alpes, 64 % en Aquitaine). Ce sont les segments principaux du tourisme rural « moderne » qui valorisent le mieux les aménités de certains profils de territoires : parcs naturels, rétro-littoral, paysages ruraux-patrimoniaux, zones montagneuses...

... les plus authentiques, avant tout

46 Les analyses cartographiques réalisées sur deux parcs naturels : Massif des Bauges et Volcans d'Auvergne (Rhône-Alpes Tourisme, 2012) montrent que les gîtes qui hébergent les touristes se situent souvent à proximité d'espaces à haute qualité environnementale (zones protégées ou zones d'habitats pour la faune et la flore) et de grands sites naturels. Cette bonne valorisation des aménités est attestée, pour le Massif des Bauges, par la hausse du prix des gîtes lors des 20 dernières années (Baillet, 2010). On note la même tendance pour le Massif du Sancy (Thimoléon 2010).

47 Au-delà de l'affichage de leurs préférences, les touristes sont-ils prêts à payer plus cher les services touristiques pour avoir accès à des espaces amènes? Pour répondre à cette question, la méthode du « choice experiment » a été appliquée dans l'Estuaire de la Gironde sur plusieurs scénarios de séjours alternatifs, pour en inférer les préférences et les consentements à payer (CAP) des touristes. Ces séjours de courte durée se distinguent selon les types d'hébergement, de loisir et d'activité récréative proposés (Rambonilaza, 2012). Les résultats montrent que les individus enquêtés sont prêts à payer les séjours de nature aussi chers que les séjours valorisant les aménités patrimoniales et historiques, dès lors que les activités récréatives proposées facilitent l'accès aux aménités naturelles les plus spécifiques et les plus authentiques de la destination (*c.-à-d.* les îles de l'estuaire de la Gironde et le fleuve). En outre, un séjour étiqueté « écotourisme » est mieux valorisé qu'un séjour dénommé simplement « découverte de la nature ». Cette labellisation est perçue comme synonyme d'aménités naturelles remarquables et préservées, et d'une bonne coordination entre activités économiques et respect de l'environnement naturel.

Les produits de terroir valorisent les aménités...

48 L'analyse du tourisme rural d'été dans les trois Régions évoquées ci-dessus a mis en évidence qu'en marge des deux types de séjours prédominants fondés sur les aménités (activités de pleine nature et découverte du patrimoine local), émerge un tourisme gastronomique qui valorise la complémentarité entre aménités et patrimoine culturel des territoires. Certes, ce segment ne représente que 5 % de l'ensemble des séjours, mais il s'avère être de loin le mieux valorisé : les dépenses par personne et par jour sont nettement plus élevées, notamment du fait de la fréquence des repas au restaurant et d'un hébergement confortable.

49 Par ailleurs, sur les massifs des Bauges et du Sancy, les résultats d'enquêtes apparaissent aussi prometteurs pour la valorisation des produits de terroir. Les touristes qui visitent les Bauges dépensent en moyenne 56 € par séjour pour l'achat de fromages (Tome des Bauges AOP et Margériaz-"Gruyère de Savoie »), des vins de Savoie AOP, du miel, et des plantes aromatiques (Durand, 2009)¹⁹. La majeure partie des usagers du massif du Sancy ont acheté des produits de terroir au cours de leurs séjours : 65 % en ont déjà acheté au moment de l'enquête et 22 % en achèteront avant de partir. Il s'agit principalement du Saint-Nectaire, complété par d'autres fromages et de la charcuterie. Mais, au-delà de ces constats, la question est de savoir si les achats des produits de terroir constituent un mode de valorisation économique réellement imputable à la qualité des aménités dans ces deux PNR.

50 Pour répondre à cette question, nous avons eu recours à une analyse expérimentale en laboratoire auprès de consommateurs de profils très différents. L'expérimentation compare deux fromages issus de deux territoires préalpins : la Tome des Bauges AOP et la tomme dite « de montagne » de l'Avant-Pays Savoyard. Ces deux fromages sont de qualité sensorielle proche et produits tous deux en zone de montagne, mais dans des territoires différents en termes de topographie et de paysages. L'expérimentation fait évaluer par un même échantillon de consommateurs d'une part les aménités de ces deux territoires (notation hédonique), d'autre part chacun des produits (notation hédonique et consentement à payer, CAP). Cette expérience, réalisée en information croissante, permet d'inférer une valeur aux aménités de chacun des territoires et d'en comparer les résultats. Elle montre que seuls les consommateurs ayant particulièrement apprécié les aménités des Bauges (notes hédoniques supérieures à la médiane) valorisent économiquement cette caractéristique du produit : leur consentement à payer (CAP) est supérieur de 14 % par rapport aux autres consommateurs. Un tel exercice pour la tomme de montagne ne livre pas de tels résultats : les consommateurs ayant particulièrement apprécié

les paysages de l'Avant Pays Savoyard (notes hédoniques supérieures à la médiane, voire au troisième quartile) n'accordent pas de prime à la valeur économique de ce fromage (Kreziak *et al.*, 2012).

- 51 Une autre enquête réalisée auprès de visiteurs du Massif des Bauges (Heinisch, 2007) montre également que leur CAP pour la Tome des Bauges est supérieur en moyenne de plus de 30 % au prix réel payé en magasin²⁰. Il est également supérieur à celui de la Tomme de Savoie dont l'identité bi-départementale diminue l'image du lien au terroir. L'écart de CAP entre ces deux fromages n'est cependant pas strictement imputable aux aménités. Là encore, il est difficile d'affecter ce différentiel de prix à une seule catégorie d'aménités, celles-ci (environnement, tradition, goût, terroir) étant forcément liées au sein du « *bouquet* » qu'elles forment ensemble, en lien avec l'attractivité de leur territoire d'origine.

...mais avec des résultats mitigés

- 52 Au départ de cette recherche, la comparaison des modes de valorisation des aménités dans les trois régions Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes était fondée sur l'hypothèse qu'elles relevaient *a priori* de profils ruraux et touristiques très différents. Cela devait donc permettre de recenser des modes particuliers de valorisation des aménités. Mais les résultats mettent en évidence de fortes similarités quant aux formes de tourisme rural pratiquées et à l'importance de celles qui reposent sur les aménités environnementales. Au final, dans ces 3 régions, la valorisation économique de ces aménités est loin d'être toujours acquise. Le tourisme de nature ne parvient à cet objectif que s'il s'appuie sur les aménités les plus authentiques de la destination choisie et affiche un label garantissant la qualité environnementale du service proposé. De même, les consommateurs de produits de terroir ne donnent une rente aux aménités que si l'identité et l'authenticité du produit et du territoire sont manifestes et entrent en congruence²¹. Enfin, les modes de valorisation des services touristiques et des produits de terroir sont loin d'être interactifs et liés entre eux. Cela pose la question d'une meilleure coordination entre acteurs privés et publics pour développer des stratégies plus intégrées de valorisation des aménités.

Une condition forte : la gestion collective des aménités par les acteurs publics et privés

- 53 Pour les territoires qui ne sont pas liés à la concentration urbaine (métropolisation), les processus de développement local se différencient principalement selon leurs aptitudes à tirer parti de certaines ressources spécifiques dont les aménités environnementales et patrimoniales et selon leur capacité d'organisation (Perrier-Cornet, 2002). L'analyse de cette gestion collective impose un cadre d'analyse spécifique qui questionne la structure de gouvernance et interroge l'efficacité des actions qui visent la valorisation économique des aménités (Milgrom et Roberts, 1992).

L'offre d'aménités : un cadre d'analyse basé sur la notion d'« interdépendance »

- 54 En ce qui concerne l'offre d'aménités, l'analyse menée sur les dispositifs de régulation comme les Mesures agro-environnementales (MAE) ou les Baux ruraux environnementaux (BRE) soulève la dimension résiliaire à l'échelle territoriale qui soutient, voire influence le processus de gouvernance environnementale à l'œuvre. En effet, la gestion décentralisée de biens environnementaux pose clairement la question de la cohérence des frontières politico-administratives avec les problèmes rencontrés. Le concept d'« *interdépendance* » a été mis en avant pour rendre compte de la gouvernance environnementale des aménités (Paavola et Adger, 2005). Il trouve sa source à la fois dans les attributs de la ressource environnementale (possibilité de rivalité dans l'usage, facilité ou difficulté d'exclusion) et dans les attributs des utilisateurs de ces ressources (nombre, hétérogénéité) (Paavola, 2006). Par rapport au concept d'externalité (Dahlman, 1979), l'interdépendance porte l'analyse sur plus de deux acteurs et permet d'inclure plus facilement les conséquences sur le développement territorial des évolutions de la gouvernance (Bertrand *et al.*, 2011). Le Bail rural environnemental (BRE) repose sur du droit privé et a pour objet d'une part de régir le droit d'usage, mais également de produire ou protéger un ou des biens environnementaux (milieux humides, biodiversité

faunistique-floristique...) qui sont des biens publics. Par l'encadrement de pratiques agricoles et l'engagement sur les résultats, ils permettent de « produire » et de préserver des aménités environnementales. Analysés en termes d'interdépendance, les BRE présentent donc des caractéristiques très spécifiques : la régulation de l'interdépendance implique des relations de pouvoir (asymétrique entre propriétaire et exploitant) et de réduction des coûts de transaction (en raison de l'existence de nouvelles formes de coopération entre agents). Les BRE constituent un des exemples de relations d'interdépendance en matière de gestion des aménités. Cette interdépendance sera d'autant plus aisée à gérer que le territoire dispose d'une gouvernance territoriale clairement reconnue par les acteurs locaux (du type PNR ou Pays) (Offner, 2006). Ce constat s'applique d'autant mieux aux BRE qu'il réclame une ingénierie juridique, agronomique et environnementale, et l'implication d'autres acteurs d'ailleurs pas forcément prévue par la loi (Gourdin, 2010). La gouvernance des enjeux environnementaux se trouve dès lors questionnée.

La structure de gouvernance en question

55 Pour autant, les acteurs institutionnels des territoires sont souvent à l'initiative de projets collectifs de valorisation et de préservation des aménités environnementales. Les résultats de recherches antérieures ont déjà mis en évidence l'importance d'une gestion collective des aménités, notamment la coordination des acteurs publics-privés pour les valoriser. Nous avons approfondi cette analyse en nous focalisant sur un type particulier d'acteurs publics capables d'accroître les liens avec les acteurs privés. Le rôle des acteurs publics en la matière diffère en effet selon qu'il existe ou non une structure institutionnelle locale dédiée à ces objectifs (exemple des Parcs naturels). La comparaison entre les terrains auvergnats et aquitains est particulièrement éclairante à ce sujet.

56 *Dans les territoires bordant l'estuaire de la Gironde*, en l'absence d'une structure locale de gouvernance, la multiplicité des acteurs publics dans les dispositifs dédiés à l'environnement ne constitue guère un cadre de collaborations effectives.

57 L'analyse des réseaux sociaux de collaboration montre qu'ils se caractérisent en effet par des coopérations peu denses et non réciproques (Boschet, 2013). L'analyse statistique confirme le caractère stratégique du comportement de formation des liens de collaboration si l'on considère l'impact négatif de la distance géographique et celui de la proximité institutionnelle (participation à des dispositifs similaires). La gouvernance environnementale, en outre, se caractérise par une horizontalité des relations entre les élus et les techniciens, sortant ainsi du schéma convenu « du politique qui décide et de l'administration qui exécute ». Le mécanisme de coopération qui prédomine est celui de l'historique des relations, les acteurs les plus « recherchés » étant ceux qui détiennent la plus grande ancienneté dans le domaine. De ce fait, se pose la question de l'efficacité de ces réseaux d'acteurs, en termes de développement économique, compte tenu de la rareté des initiatives prises pour valoriser les aménités, ou tout du moins leur manque de visibilité (Boschet, Rambonilaza, 2012).

58 *Dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne*, en présence d'une structure dédiée, les dispositifs institutionnels comptent autant d'acteurs publics que d'acteurs privés. Mais ce sont surtout les agents issus des administrations publiques qui jouent un rôle primordial dans la structure. L'analyse révèle le rôle central du PNR en tant que coordinateur, avec une forte implication dans la gouvernance locale (Decamps, 2010; Védrine et al, 2010). Ceci a pour effet de mettre au second plan les autres acteurs publics dans le pilotage de l'action collective locale, en raison d'une concentration de l'activité des élus sur un rôle de représentation politico-administrative plutôt générique. De ce fait, leur efficacité dans l'action collective d'une structure dédiée comme un PNR est plus limitée.

59 La sécurisation foncière des espaces agricoles et naturels constitue un élément important pour la qualité de l'offre d'aménités d'un territoire et leur prise en compte dans l'exercice du droit des sols dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Si l'« effet PNR » direct est peu sensible sur la planification des sols communaux, le PNR y contribue par l'ingénierie qu'il propose aux communes : aides financières offertes aux communes (financement d'études) et, plus généralement, suivi technique, diffusion d'information lors de l'élaboration des PLU. Le PNR joue un rôle de coordination et d'impulsion auprès des acteurs concernés, souvent spécialisés

dans leur domaine de compétence. Cette coopération d'acteurs a lieu en particulier à l'échelle intercommunale, avec l'instigation de dynamiques de PLU intercommunaux.

60 Un autre aspect favorable à une gestion collective des aménités par les acteurs publics et privés réside dans leur capacité à créer de la « congruence » (*c.-à-d.* correspondance et harmonie) entre les aménités et les produits/services d'un territoire délimité.

Quelle efficacité des actions économiques des acteurs publics et privés?

61 En fait, plusieurs facteurs semblent jouer un rôle particulièrement favorable à une gestion collective des aménités *via* des coordinations efficaces entre acteurs publics et privés. C'est d'abord l'ancienneté des relations au sein du territoire. Ainsi, dans le Parc des Volcans d'Auvergne, les filières fromagères ont été structurées il y a longtemps (structures bien définies, Organisme de Défense et de Gestion²²), en travaillant sur la qualification des fromages (AOC-AOP) depuis près de 30 ans. Cette dynamique collective a permis d'établir des relations fortes entre les acteurs. La valorisation des aménités par les fromages est pilotée par des campagnes de communication communes de l'Association des Fromages d'Auvergne : promotion transversale sur le lien fromage-territoire, et projets collectifs comme la Route des fromages d'Auvergne. Des animations, concours ou marchés contribuent à la réputation de ces fromages, à les lier à leur territoire et à favoriser une demande de proximité. D'où un effet d'entraînement positif de cette gestion collective pour tous les fromages d'Auvergne, bien qu'à des degrés différents.

62 Par contre, les produits qui bénéficient de la marque Parc ne parviennent pas à se différencier de produits plus génériques (miel et liqueur) et restent toujours substituables. Cela vient de ce que la structuration de ces filières est en partie liée à des relations encore récentes entre acteurs. De ce fait, l'attribution de la marque Parc ne renvoie pas l'image d'une valorisation conjointe de ces produits, liée à un même terroir et territoire. C'est pour cela qu'elle est actuellement repensée et relancée...

63 En ce qui concerne les services, le rôle des acteurs publics dans la valorisation touristique des aménités a été analysé pour des hébergements labellisés Panda (WWF²³), en référence à un cahier des charges environnemental spécifique. Les résultats montrent un faible engagement des élus, et notamment des élus locaux, pour qui cette activité est plus vécue aux dépens de la commune que comme une opportunité de développement territorial. Par contre, le Parc joue son rôle d'intermédiaire formel entre le WWF et les propriétaires, qui expriment leur forte demande d'appui au Parc et apprécient sa progression. Pour la plupart des propriétaires, le soutien des acteurs publics reste faible (25 % des liens de soutien). Le reste de ces liens est en majorité dû à des relations personnelles entre les propriétaires qui pratiquent la même activité.

En conclusion : les aménités environnementales sont bien une source de développement territorial

64 Au-delà de l'analyse des conditions à réunir pour accroître la contribution des aménités au développement territorial (méthodes, échelles d'analyse pertinentes), cette recherche débouche d'une part sur les *résultats majeurs* acquis au terme des observations réalisées en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes, d'autre part sur les *conditions* à réunir pour renforcer durablement la contribution des aménités au développement territorial :

Résultat majeur : la valorisation des aménités est possible, et le plus souvent indirecte

65 Les aménités environnementales sont une source d'agrément et donc d'attraction pour les touristes et les visiteurs d'un territoire donné, en fonction de ses caractéristiques spécifiques. Mais comme l'accès à ces aménités est gratuit (biens publics, ni rivaux, ni exclusifs), leur valorisation économique ne peut qu'être indirecte *via* l'achat de produits de terroir et de services touristiques dont il est avéré que la qualité est liée à ces aménités. À partir des observations réalisées conjointement en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes, la recherche a montré le potentiel important de valorisation des aménités environnementales des espaces ruraux et les modes de gestion coordonnée entre acteurs publics et privés qui peuvent favoriser leur contribution au développement territorial.

- 66 Il est donc certain que la valorisation de « *bouquets d'aménités* » dotés d'une forte composante environnementale, par le canal des produits de terroir et de tous les services liés (en premier lieu le tourisme) est potentiellement plus importante que celle qui existe déjà sur les territoires de ces trois Régions. Les différentes observations et les expérimentations que nous avons réalisées à trente chercheurs pendant 5 années confirment que l'agrément de ces « *espaces amènes* » apporte aux territoires concernés une valorisation positive et supérieure à celle qui a déjà pu être déjà observée par le biais des signes de qualité et d'appellations d'origine de ces produits, à condition que soient réunies les conditions précises que nous avons inventoriées. Les activités touristiques, constituent le meilleur vecteur de cette valorisation économique si elles sont bien en harmonie avec ce potentiel.
- 67 Le *développement territorial* qui en résulte peut même devenir maximal dans le cas d'une valorisation économique conjointe et intégrée autour d'un ensemble de produits et services complémentaires, dans la logique du *panier de biens et de services* (Hirczak *et al.*, 2008). Cela permet aux opérateurs de ces produits et services liés de bénéficier de *rentes de qualité territoriales* (Mollard, 2001) dues à des différentiels de prix positifs comparativement aux prix de produits substituables de qualité équivalente. Cela implique qu'il y ait congruence avec le *bouquet d'aménités* d'un territoire donné et bien délimité. Ce cas de figure est bien sûr idéal et il suppose que deux ensembles de conditions précises soient réunis et observés.

Deux conditions pour que le développement territorial passe du potentiel au réel

- 68 1. Les aménités d'un territoire constituent un fort potentiel de valorisation économique, *si et seulement si* :
- les aménités du territoire sont attractives, réputées et appréciées (note hédonique favorable);
 - ce territoire est bien délimité (« dedans » et « dehors »), sa lisibilité et son identité sont claires;
 - il y a « congruence » entre les aménités et les produits/services valorisés.
- 69 2. Ce potentiel de rentes de qualité territoriales sera réel *si et seulement si* des stratégies d'acteurs conjointes sont mises en œuvre :
- identifier les bouquets d'aménités les plus attractifs qui mettent en valeur un territoire donné;
 - coordonner l'interaction entre acteurs publics et privés pour gérer et préserver les aménités;
 - différencier les profils de publics ciblés et améliorer l'interaction offre/demande d'aménités;
 - veiller à ce que cette trajectoire bénéfique soit maintenue dans le temps long, sans aucune dérive liée à des comportements opportunistes visant à monopoliser ces rentes territoriales.

Bibliographie

Baillet, B., 2010, The valorisation of environmental amenities as a vector of territorial eco-development: Massif des Bauges case study, Mémoire agro-écologie, ISARA-UMB de Ås-Norvège, Main document + annexes, 154 p.

Bel, F., A. Lacroix, S. Lyser, T. Rambolinaza et N. Turpin, 2015, Domestic demand for tourism in rural areas: Insights from summer stays in three French regions, *Tourism Management*, n°46, pp. 562-570.

Bertrand, N., C. Boschet et D. Vollet, 2011, Institutional economics to analyse environmental governance at territorial level: French cases of agri-environmental measures and environmental agricultural leases, 51e congrès de l'ERSA, 30/08-3/09, Barcelone, 18 p.

Boschet C. et M. Rambonilaza, 2012, Dispositifs formels et collaborations inter-individuelles autour des aménités environnementales, *Management et Avenir*, Vol. 3, n ° 53, pp.72-90.

- Boschet, C., 2013, La dimension politique de la coordination environnementale à l'échelle locale : une analyse économique. Le cas des territoires de l'estuaire de la Gironde, thèse de Doctorat en sciences économiques, 9/X/2013.
- Boyle, M.A. et K.A. Kiel, 2001, A survey of house price hedonic studies of the impact of environmental externalities, *Journal of Real Estate Literature*, 9, pp. 117-144.
- Breton, V., JJ. Brun, P.A. Pissard et S. Vanpeene, 2009, Rapport de synthèse de la participation du Cemagref au projet AMEN, UR Ecosystèmes Montagnards, Grenoble, 38p.
- Cavaillès, J., T. Brossard, J.-C. Foltête, M. Hilal, D. Joly, F.-P. Tourneux, C. Tritiz et P. Wavresky, 2009, GIS-Based Hedonic Pricing of Landscape, *Environmental and Resource Economics*, 44(4), pp. 571-590.
- Caelen, J. et A. Pellegrin, 2009, Analyse cognitive des aménités environnementales, Actes du colloque de Psychologie Ergonomique (EPIQUE), Télécom éd., septembre, Nice, pp. 109-115.
- Coase, R.H., 1960, The Problem of Social Cost, *Journal of Law and Economics*, 17, pp. 357-76
- Cornes R. et T. Sandler, 1986, The theory of externalities, public goods and club goods, Cambridge University Press, 2d edition, 590 p.
- Crell M. et Loomis J., 1992, Recreation Value of Water to Wetlands in the San Joaquin Valley: Linked Multinomial Logit and Count Data Trip Frequency Model, *Water Resources Research*, 28 (10), pp 2597-2606
- Dahlman, C., 1979, The problem of externality, *The journal of Law and Economics*, p. 148.
- Decamps, M., 2010, Do local institutions such as French Nature Parks contribute to improve the results of the European agro-environmental policy? European Regional Science Association annual congress, Jönköping, Sweden, August 19-23, 19 p.
- Cremer-Schulte, D. et J.-C. Dissart, 2013, Evaluating rural development in French Regional Nature Parks. *Journal of Environmental Planning and Management*, DOI : 10.1080/09640568.2013.859571
- Durand, C. 2009. Valorisation des aménités par les produits et services territorialisés : le cas du Massif des Bauges, Rapport d'étude (À Mollard dir.), UMR GAEL INRA-UPMF, Oct., 116 p. + annexes
- Filser, M., 1996, Vers une consommation plus affective ?, *Revue Française de Gestion*, 110, pp. 90-99
- Fishbein, M. et I. Ajzen, 1975, Beliefs Attitude, Intention, and Behaviour: An Introduction to Theory and Research Reading, MA., Addison-Wesley, 578 p.
- Fleming, D.A., D.A. Mc Granahan et S. J. Goetz, 2009, Natural amenities and rural development: the role of land-based policies, Rural Development Paper N°45, The Northeast Regional Center for Rural Development, Pennsylvania State University.
- Friedman, J. et C. Weaver, 1973, Territory and Function, Berkeley, University of California Press, 234 p.
- Gibson, J., 1979, The ecological approach to visual perception. London : Lawrence Erlbaum associates, 1986 (2nd edition)
- Gourdin, N., 2010, La protection foncière des espaces naturels et agricoles soumis à la pression urbaine : le cas du PNR du massif des Bauges, Master 2 Droit de la montagne (N Bertrand Dir.), 113 p.
- Hanley, N., R.E. Wright et G. Koop, 2002, Modelling Recreation Demand Using Choice Experiments : Climbing in Scotland, *Environmental and Resource Economics*, 22 (3), pp. 449-466.
- Heinisch, C., 2007, Les aménités environnementales des espaces ruraux : quelle valorisation via les produits de qualité terroir? Le cas du massif des Bauges Master 2, Agroparistech, sept. (A. Mollard, Dir) 63p + annexes.
- Hirczak, M., M. Moalla, A. Mollard, B. Pecqueur, M. Rambonilaza et D. Vollet, 2008, Le modèle du panier de biens. Grille d'analyse et observations de terrain, *Économie rurale*, N° 308, Nov.- Dec., pp. 55-70.
- Isard, W., 1956, Location and Space-economy. A General Theory relating to industrial location, Market areas, Land Use and Urban structure. Cambridge, Massachusetts Institute of Technology and Wiley
- Kreziak, D., A. Lacroix et F.Lenglet, 2012, Les produits de terroir : vecteurs de valorisation des aménités? *RERU*, n° 5, pp. 831-853
- Lancaster, K., 1966, A new approach to consumer theory, *The Journal of Political Economy*, Vol. 74, n° 2 April, pp. 132-157.
- Le Gars, G., 2008, Introduction de la notion d'aménités aux problématiques paysagères du PNR du massif des Bauges, Master 2, 94 p. + annexes

- Le Goffe, P. et X. Delache, 1997, Impacts de l'agriculture sur le tourisme. Une application des prix hédonistes, *Économie Rurale*, 239, pp. 3-10.
- Le Goffe, P., 2000, Hedonic pricing of agriculture and forestry externalities. *Environmental and Resource Economics*, 15 (4), pp. 397-401.
- Marcouiller, D.W., J.G. Clendenning et R. Kedzior, 2002, Natural Amenity-Led Development and Rural Planning, *Journal of Planning Literature* 16, pp. 515-542.
- Milgrom P. et J. Roberts, 1992, *Economics, Organization and Management*, Prentice-Hall International Editions.
- Moalla, M. et A. Mollard, 2011, Le rôle des cognitions environnementales dans la valorisation économique des produits et services touristiques, *Géographie économie société* Vol. 13 (2), pp. 165-188
- Moati, P., 2008, L'économie des bouquets. Les marchés de solutions dans le nouveau capitalisme, Ed de l'Aube, 158p.
- Mollard, A., 2001, Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente, *Économie rurale*, 263, pp.16-34
- Mollard, A., 2003, Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : Des concepts aux politiques publiques, *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n ° 66, pp. 27-54.
- Mollard, A., T. Rambolinaza et D. Vollet, 2007, Environmental amenities and territorial anchorage in the recreational-housing rental market: A hedonic approach with French data, *Land Use Policy*, 24 (2), pp. 484-493.
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 1994, La contribution des aménités au développement rural, Paris, 99 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1996, Les aménités pour le développement rural. Exemples de politiques, Paris, 130 p
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 1999, Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique Paris, 122p.
- Offner, J.-M., 2006, Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart, *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n° 1, pp. 27-47.
- Paavola W. et W. Adger, 2005, Institutional ecological economics, *Ecological Economics*, pp 353-368.
- Paavola, J., 2006, Institutions and environmental governance: A reconceptualization, *Ecological Economics*, pp 93-103.
- Pellegrin-Mille, A. et J. Caelen 2009, Picture viewing and picture description for environmental amenities, in proceedings of Scandinavian Workshop on Applied Eye-Tracking SWAET'09, Norway, may 6th-7th, 21 p.
- Perrier-Cornet, Ph. (dir.), 2002, Repenser les campagnes, Éd. de l'Aube, DATAR, 280 p.
- Pezzey John, C.V., 1989, *Economic Analysis of Sustainable Growth and Sustainable Development*, Environment Department, Working Paper N°15, Washington DC World Bank.
- Power, T., 1988, *The Economic Pursuit of Quality*, Armonk, NY: M.E. Sharpe, 232 p.
- Rhône-Alpes Tourisme, 2012, Les aménités environnementales : facteurs de développement durable des territoires, PSDR RA Projet Amen, Rhône-Alpes Tourisme (ed) 55 p. + 17 annexes, [En ligne] URL : http://www.psd-r-a.fr/documents/Amen/Ame_environnementales%20doc-_2012_1.pdf
- Rambonilaza, T., 2012, Demande de séjour touristique en espace rural et vecteurs de valorisation marchande d'aménités naturelles et patrimoniales, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, Vol 93, n° 4, pp. 423-441.
- Sachs Ignacy, 1980, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Économie et Humanisme, Les Editions Ouvrières Collection développement et Civilisations, Paris, 140 p.
- Salanié, B., 1998, *Microéconomie. Les Défaillances du marché*, collection Économie et statistiques avancées, Economica, 231 p.
- Schotter, A., 1994, *Microeconomics. A Modern Approach*, HarperCollins College Publishers, 572 p.
- Taylor, L. et K. Smith 2000, Environmental Amenities as a Source of Market Power, *Land Economics*, 76, n° 4, pp. 550-568.
- Thimoléon, M., 2010, La valorisation des aménités environnementales via les produits de terroir et les services liés, le cas du Massif du Sancy, mémoire de fin d'études ingénieur, ENSAIA Nancy, 201 p.

Thornes, P., 2002, The value of a suburban forest preserve : estimates from sales of vacant residential building lots, *Land Economics*, 78, pp. 426–441.

Tiebout, C., 1956, A Pure Theory of Local Expenditures, *The Journal of Political Economy*, 64(5), pp. 416-424.

Védrine L., S. Bouyad-Agha et N.Turpin, 2010, Fostering the endogenous potential development of European regions : a spatial dynamic panel data analysis of the cohesion policy on regional convergence (1980-2005), 9th International Workshop of Spatial Econometrics Orleans, 24-25 June, 36 p.

Waltert F. et F. Schlöpfer, 2010, Landscape amenities and local development: A review of migration, regional economic and hedonic pricing studies, *Ecological Economics*, 70, pp. 141–152.

Zuindeau, B., 2010, Développement durable et territoire, Presses Universitaires du Septentrion, 517 p.

Notes

1 Définition des aménités par l'OCDE (1999) « Attributs naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient des autres territoires qui en sont dépourvus ».

2 Projet « Valorisation et gestion des aménités environnementales » (AMEN, 2007-2012) réalisé dans le cadre du Programme PSDR, avec l'appui de 3 Régions, de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). Cf PSDR-RA http://www.psd-r.fr/documents/Amen/Ame_environnementales%20doc-_2012_1.pdf

3 Félix Gaffiot *Dictionnaire illustré Latin Français*, Librairie Hachette, Paris 1934, p. 115.

4 *Le Grand Robert de la langue française* 2^e éd. 2001, vol 1 p. 436, mais aussi le *Trésor de la langue Française* ou l'*Encyclopédie universelle*.

5 Le sens d'affabilité, de charme, douceur et courtoisie d'une personne apparaît en 1740 et est utilisé pendant la période romantique (cf *Dictionnaire français universel E. Littré*, 3^e édition, 1877).

6 « Ensemble des avantages non monétaires découlant d'un droit de propriété; bénéfiques tangibles et intangibles produits par un bien immobilier » in *Le grand dictionnaire terminologique*, Site web de l'Office québécois de la langue française.

7 "The pleasant satisfactions that are received through using rights in real property but that are not received in the form of money. The tangible and intangible benefits generated by a property", in *Collins Dictionary* ; ou encore "Something that conduces to physical or material comfort or convenience or to a pleasant or agreeable life", in *Webster's New Encyclopedic Dictionary of the English Language*. New York, Tabor House, 1973, p.68.

8 Cf note 1

9 Selon le rapport Brundtland (1987) « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », définition qui fait référence aux besoins et au temps long, mais pas à l'environnement !! Pezzey recense déjà 37 définitions du développement durable juste 2 ans après la publication du Rapport Brundtland...

10 À la Conférence de Stockholm sur l'environnement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 1972

11 Définition : « *Modes de développement qui dans chaque "éco-région" (ou éco-zone), prennent en compte les spécificités écologiques, culturelles et historiques, de façon à satisfaire à long terme les besoins fondamentaux des populations* »

12 Cette notion de « valeur écologique » globale n'est pas utilisée par les écologues qui préfèrent prendre en compte la rareté surfacique des habitats (faune, flore, etc.) et non une qualité « générique » commune à tous les espaces.

13 Dans ce Massif, 18 sujets ont été expérimentés en « photolangage » pour chacun de ces 4 profils, avec un 5^e profil « sujets neutres » à titre de référence comparative (soit 90 sujets). Le test « oculométrie » comportait autant de sujets.

14 Cette notion de « valeur écologique globale » n'est pas pertinente du point de vue des écologues qui préfèrent se référer à la rareté surfacique des habitats (faune, flore, etc.) et non à une qualité « générique » qui serait commune à tous les espaces.

15 Lorsque l'on passe de l'offre à la demande d'aménités, on passe d'une conception écologique d'« *écosystèmes d'aménités* » liés aux écozones, à une vision subjective de « *bouquets d'aménités* » (Moati, 2008) composés par les usagers des espaces ruraux.

16 Le plus souvent utilisé au singulier par les opérateurs publics ou privés du tourisme, le terme « paysage » est supposé être universel et attractif pour tous les usagers, avec une vision très réductrice, voire caricaturale, de l'offre touristique.

17 On constate ainsi qu'un grand nombre de vacanciers reviennent chaque année aux mêmes gîtes ruraux avec une fidélisation plus importante dans le cas d'espaces rares et dotés d'une faible densité de population, au point de devenir ensuite résidents secondaires de ces espaces.

18 Sur des échantillons annuels de 20.000 individus de plus de 15 ans.

19 On note cependant que la variabilité de la durée de ces séjours est très importante autour d'une durée moyenne de 9 jours en été.

20 Mais il faut être prudent, car ce CAP élevé peut venir en partie de la grande hétérogénéité des prix réels entre les fruitières (prix plus faibles à la source) et les GMS les plus proches, ce qui peut expliquer une part importante de ce CAP élevé, selon leur profil local ou urbain.

21 "Correspondance, harmonie, cohérence, adéquation » selon Le grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française.

22 L'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) est l'organisation collective chargée de la défense et de la gestion d'un produit sous signe officiel d'identification et de qualité. Il doit être reconnu par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

23 WWF, initialement « World Wildlife Fund » (« Fonds mondial pour la vie sauvage » créé en 1961) et rebaptisé en 1986 « World Wide Fund for Nature » (« Fonds mondial pour la nature ») est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale. « Panda WWF » est un label attribué à des gîtes ruraux (280), avec l'appui des Parcs Naturels Régionaux de France et de « Gîtes de France »

Pour citer cet article

Référence électronique

Amédée Mollard, Christophe Boschet, Jean-Christophe Dissart, Anne Lacroix, Mbolatiana Rambonilaza et Dominique Vollet, « Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 20 | Décembre 2014, mis en ligne le 15 janvier 2015, consulté le 08 février 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15235> ; DOI : 10.4000/vertigo.15235

À propos des auteurs

Amédée Mollard

UMR GAEL, INRA-UPMF, 1241 rue des résidences - Domaine Universitaire, 38400 Saint Martin d'Hères Grenoble, BP 47, 38040 Grenoble Cedex 09, France, courriel : amedee.mollard@grenoble.inra.fr

Christophe Boschet

IRSTEA Bordeaux, UR ADBX, 50 Avenue de Verdun, 33612 Cestas, Bordeaux, France, courriel : christophe.boschet@irstea.fr

Jean-Christophe Dissart

IUG, UPMF, Domaine universitaire, 2 rue de la Papeterie, BP 76 F-38402 Saint-Martin-d'Hères, Grenoble, France, courriel : jean-christophe.dissart@upmf-grenoble.fr

Anne Lacroix

UMR GAEL, INRA-UPMF, 1241 rue des résidences - Domaine Universitaire, 38400 Saint Martin d'Hères Grenoble, BP 47, 38040 Grenoble Cedex 09, Grenoble, France, courriel : lacroix@grenoble.inra.fr

Mbolatiana Rambonilaza

IRSTEA Bordeaux, UR ADBX, 50 Avenue de Verdun, 33612 Cestas, Bordeaux, France, courriel : mbolatiana.rambonilaza@irstea.fr

Dominique Vollet

Irstea, UMR Métafort, 9, avenue Blaise Pascal, F-63178 Aubière, France ; courriel : dominique.vollet@irstea.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Les aménités environnementales sont une source d'agrément et d'attraction pour les touristes et les visiteurs d'un territoire dont la spécificité est liée à des ressources naturelles de qualité. Mais comme l'accès à ces aménités est gratuit (bien publics, ni rivaux, ni exclusifs), leur valorisation économique n'est pas acquise a priori, car elle suppose que soient réunies des conditions précises.

À partir d'analyses conjointes réalisées en France dans trois régions (Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes), cet article montre que la valorisation effective d'un potentiel d'aménités pour le développement des territoires ruraux implique un certain nombre de conditions liées à la fois aux qualités des sites et aux stratégies d'acteurs. Il faut notamment que l'identité du territoire soit claire et liée à des aménités environnementales appréciées et qu'il y ait aussi un lien avéré entre l'attractivité de ces bouquets d'aménités et la qualité des produits et services de qualité offerts sur ces territoires grâce à l'appui et à une bonne coordination entre les acteurs publics et privés.

Environmental amenities are sources of enjoyment and attractiveness for tourists and visitors of a territory whose specificity is related to quality natural resources. However, since access to these amenities is free (public goods, neither rival nor excludable), their economic enhancement is not straightforward because specific conditions have to be met. Using analyses carried out in three French regions (Aquitaine, Auvergne and Rhône-Alpes), this article shows that effective enhancement of an amenity potential for rural development purposes requires several conditions related to both site quality and stakeholder strategies. In particular, the identity of the territory must be clear and tied to valued environmental amenities and also that there be a proven link between these amenities packages and the quality of goods and services available on these territories due to the support of and proper coordination between public and private stakeholders.

Entrées d'index

Mots-clés : aménités, services touristiques, produits de qualité, coordination d'acteurs, rentes territoriales

Keywords : amenities, tourism services, quality products, stakeholder coordination, territorial rent

Lieux d'étude : Europe